

4
CENTRES
DE LOISIRS

3 > 5
ans

LA MAISON DE
LA PETITE ENFANCE

07.66.73.79.53

6 > 11
ans

LA MAISON
DE L'ENFANCE

07.71.15.57.36

11 > 15
ans

LE SECTEUR
JEUNES

07.71.20.65.30

4 > 10
ans

LE JARDIN
DE TONI

06.51.44.41.92



LE PROJET

Notre Association adhère au projet éducatif des Francas. Nos structures sont habilitées et répondent à la réglementation de la DDCS. Nos centres de loisirs éducatifs sont des lieux d'apprentissage de vie en collectivité, ils permettent aux enfants et aux adolescents de construire leurs propres loisirs, de vivre des aventures et d'acquies de l'autonomie. Grâce à des activités ludiques, nos équipes pédagogiques accompagnent vos enfants dans leur développement et leur épanouissement.



LES ACTIVITÉS

La Maison de l'Enfance, La Maison de la Petite Enfance et le Secteur Jeunes possèdent des espaces adaptés en fonction de l'âge des enfants : un terrain d'Aventures, une ludothèque-médiathèque et un espace multimédia... Sans oublier les spécificités de la ferme pédagogique du Jardin de Toni. Nous utilisons régulièrement les équipements sportifs et culturels de la ville de Billère (piscine, stades, gymnases, bibliothèque, salles de spectacles...) et d'autres ressources du territoire.



LES ACTUALITÉS

Toutes les actualités sur les projets, les activités, les inscriptions... sur notre site internet

www.maisonenfance64.fr



Nous écrire un message :



VACANCES DE PÂQUES

MARDI 22.04 >
VENDREDI 02.05
2025

DÉBUT DES INSCRIPTIONS :
MERCREDI 19 MARS 2025

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Attention, **les trois premiers jours** d'inscriptions, tous les dossiers sont réceptionnés, mais une **priorité** d'inscription est accordée aux **Billérois**.

OÙ DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION?



Dans la **BOÎTE AUX LETTRES**



PAR EMAIL
accueil.maisonenfance64@gmail.com



AU **SECRETARIAT** sur les permanences
«Accueil de familles»



En ligne via le
PORTAL FAMILLE



Retrouvez toutes les
INFORMATIONS ET DOCUMENTS
SUR NOTRE SITE :
www.maisonenfance64.fr



ACCUEIL DES FAMILLES

PENDANT LES VACANCES :
TOUS LES MATINS : 9H00-12H00

PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :
MARDI ET JEUDI : 13H00-17H00
MERCREDI : 9H00-12H00 ET 14H30-18H30

... ET PAR MAIL 24H/24...

Partie à retourner au secrétariat

Nom de l'enfant : Prénom :
 Date de naissance : Âge :
 Votre Mode de règlement : Prélèvement automatique Espèces Chèque CESA ANCV

Adresse mail pour envoi des FACTURES, si le service n'est pas activé.

Email :

Des MODIFICATIONS à apporter au dossier (n° de tel, adresse, email, allergies....) c'est ici :

Vacances de Pâques 2025

FAIRE DEVIS pour prise en charge : **OUI** **NON** Référent :

STRUCTURE SOUHAITÉE* :

Accueil des enfants : 7h45—18h30

Maison de la Petite Enfance de 3 à 5 ans

Le Jardin de Toni de 4 à 10 ans

Maison de l'Enfance de 6 à 11 ans

Secteur Jeunes de
 11 - 15 ans
 (ou à partir de la classe
 6ème)

	SEMAINE 1					SEMAINE 2				
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	21	22	23	24	25	28	29	30	01	02
MATIN	F é r i é									
MIDI										
APRÈS-MIDI										

*Les enfants sont répartis dans les structures selon l'âge et les disponibilités. Nous ne pouvons pas vous garantir que la structure souhaitée sera celle attribuée mais nous ferons notre possible pour répondre à cette demande.

Ce document vaut réservation sous réserve d'une validation par e-mail, selon les places disponibles, d'un dossier complet et du paiement à jour de vos factures en cours.

Je déclare exacts les renseignements indiqués sur la fiche d'inscription, avoir pris connaissance de toutes les informations présentées dans le règlement intérieur et je m'engage à les respecter.

Date : Signature obligatoire :

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

- AR...../.....
 Dossier incomplet au/.....
 Formulaire nouvel enfant
 Copie des vaccins à jour
 Assurance
 PA rib + sepa
 Règlement intérieur
 Impayé€
- Dossier complet au/.....
 Liste d'attente au/.....
 Validation/.....
 Inscription annulée/.....
 Commentaire



Vacances de Pâques 2025 Partie à conserver

l'arrive avec des vêtements de saison et dans mon sac il y a :



Moins de 6 ans

- Une gourde
- Le doudou
- Un change

Plus de 6 ans

- Une gourde

Pour le Jardin de Toni :

- Des bottes en caoutchouc
- Une Paire de Chaussons (pour les moins de 6 ans uniquement)

Accueil des enfants :
7h45—18h30

STRUCTURE SOUHAITÉE* :

Accueil des enfants : 7h45—18h30

Maison de la Petite Enfance de 3 à 5 ans

Le Jardin de Toni de 4 à 10 ans

Maison de l'Enfance de 6 à 11 ans

Secteur Jeunes de
 11 - 15 ans
 (ou à partir de la classe
 6ème)

	SEMAINE 1					SEMAINE 2				
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	21	22	23	24	25	28	29	30	01	02
MATIN	F é r i é									
MIDI										
APRÈS-MIDI										

*Les enfants sont répartis dans les structures selon l'âge et les disponibilités. Nous ne pouvons pas vous garantir que la structure souhaitée sera celle attribuée mais nous ferons notre possible pour répondre à cette demande.

Pièces à fournir pour l'inscription (si pas déjà fournies)

Plaquette d'inscription complétée,
datée et signée

Récépissé du règlement intérieur
complété

Attestation d'assurance en cours
de validité

Copie des vaccins obligatoires
Règlement des factures antérieurs
Le RIB + mandat SEPA ou à défaut

le solde de la réservation

Autre (PAI, Jugement...):
.....

Pendant le TEMPS SCOLAIRE

Accueil des familles :
Mardi et Jeudi : 13h00-17h00
Mercredi : 9h00-12h00 et 14h30-18h30
Jeudi : 13h00-17h00

Pendant LES VACANCES

Accueil des familles :
Tous les matins de 9h00 à 12h00

Nous contacter :

05 59 62 21 02
accueil.maisonenfance64@gmail.com
www.maisonenfance64.fr

•Si vous souhaitez modifier votre réservation via le portail famille, le délai de modification / d'annulation est de 8 jours ouvrés avant la date d'arrivée de votre enfant. (exemple: Vous souhaitez annuler un vendredi, il faut avoir fait la demande le mercredi de la semaine précédente).

•Vous pouvez faire une demande d'annulation par mail auprès du secrétariat jusqu'à 4 jours ouvrés avant la date concernée. (ex : Vous souhaitez annuler un mercredi, il faut avoir fait la demande le jeudi de la semaine précédente) pour ne pas être facturé.

•Après réservation, **toute absence non justifiée dans les temps sera facturée.**

•Avec un certificat médical seul le repas vous sera facturé (à fournir dans un délai de 8 jours).

TOUJOURS PRÉVENIR EN CAS D'ABSENCE !

Avec le soutien et la participation financière de :

